

N/REF : 30/07/2025 9H15 C:264003 I:31398
V/REF : APPEL CENTRE
V/Appel du Mercredi 30/07/2025 a 9H15

AGENCE BE

**1 BOULEVARD DES DIABLES BLEUS
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : CONSTELLATION
37, AV ALBERT 1ER DE BELGIQUE
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 31 Juillet 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE DU 37 ALBERT 1ER DE BELGIQUE - GRENOBLE - MR MANSOUR MCHIRGUI
1ER ETAGE - MEMBRE DU CS MR CRIBIER

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE CUISINE

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 30/07/2025 A 20H30
INTERVENTION DEPUIS LE 1ER ETAGE
DEBOUCHAGE PIED DE CHUTE COLONNE CUISINE
CONTROLE BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 30/07/25 a 12H10 Mme N. BEAUP

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,44	180,44
1,00	Maj.50% Intervention en Astreinte	1	50,00%	90,22

TOTAL H.T.	270,66
T.V.A. a 10,00%	27,06
TOTAL T.T.C.En EURO	297,72

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN